



## FAQ associations - Questions fréquemment posées

Affichage des résultats 1 à 6 sur 6 au total.

---

### ASSOCIATIONS

#### Comment créer et déclarer une association ?

Plusieurs étapes sont nécessaires :

- > Partir d'une idée : définir le projet et prévoir le mode d'organisation de l'association
  - > Rédiger collectivement les statuts
  - > Organiser une assemblée générale constitutive avec toutes les personnes s'engageant dans le projet
  - > Rédigez un compte rendu de cette assemblée générale constitutive en précisant les personnes élues et leurs responsabilités
  - > Déposez une **déclaration papier** en remplissant les 2 formulaires de [création d'une association](#) et de [déclaration d'une association](#) auprès de la sous-préfecture ou **une déclaration en ligne** via le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- 

### ASSOCIATIONS

#### Comment faire pour avoir un local, hébergement associatif ?

Il faut faire la demande auprès du Centre de Ressources et d'Orientation de la Vie Associative au 02.98.00.83.84 ou par [mail](#).

---

### ASSOCIATIONS

#### Comment procéder pour louer du matériel ?

Pour louer du matériel, une demande auprès du service référent à l'association doit être faite.

---

### ASSOCIATIONS

#### Comment réserver une salle ?

- > Appelez le Centre de Ressources et d'Orientation de la Vie Associative au 02.98.00.83.84 ou envoyez un [mail](#)
  - > Demandez un formulaire de réservation de salle
  - > Remplissez le formulaire et renvoyez-le
- 

### ASSOCIATIONS

#### Où trouver une association ?

Sur le site Brest.fr vous pouvez retrouver la liste des [associations brestoises et leurs contacts](#).

---

## ASSOCIATIONS

### Qui peut faire la démarche de création d'une association ?

- > Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents (le parent doit venir avec une pièce d'identité du jeune),
- > Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?  
Contactez-nous !

[POSER UNE QUESTION](#)

Dernière mise à jour le : **08 juin 2020**



#### HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

#### Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

#### Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

#### Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30